

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 4 AVRIL 2019

Le Conseil Municipal a été convoqué le vingt-huit mars deux mille dix-neuf pour une réunion ordinaire devant avoir lieu le jeudi quatre avril deux mille dix-neuf à vingt heures à la mairie.

ORDRE DU JOUR

- COMPTE ADMINISTRATIF 2018
- BUDGET PRIMITIF 2019
- TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES
- AVENANT A LA CONVENTION « SERVICE INSTRUCTEUR ADS »
- APPROBATION DU PROJET DE PERIMETRE ET DE STATUTS DU FUTUR SYNDICAT (fusion de Roannaise de l'Eau, du Syndicat des Eaux de la Teyssonne, de l'Isable et du Syndicat d'Etudes, d'Exécution et de Distribution d'eau potable de St André d'Apchon et Arcon) au 1^{er} janvier 2020
- QUESTIONS DIVERSES

SECRETAIRE DE SEANCE : Sandrine AMBROISE

PRESENTS : Jean-Paul BERGER, Alain DÉBATISSE, Michel FAZEKAS, Jean-Claude BONNIN, Christian PROST, Joseph CHORGNON, Pascal GIRARD, Jean-Luc DAUBARD, Patrice CADET, Marc LIOZON, Elisabeth PIGAT, Bernadette BONNARDOT, Sandrine AMBROISE

ABSENT EXCUSÉ : Jean-Pierre BERGER

ABSENTE : Isabelle SOLER

1) COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Le résultat cumulé s'élève à :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :	Dépenses :	250 267.33 euros
	Recettes :	377 949.73 euros
SECTION D'INVESTISSEMENT :	Dépenses :	34 599.68 euros
	Recettes :	289 011.14 euros

Soit un total de : DÉPENSES : 284 867.01 euros
RECETTES : 666 960.87 euros

Section de FONCTIONNEMENT :

Dépenses :

Charges à caractère général	88 114.51 euros
Charges de personnel	117 572.30 euros
Atténuation de produits	3 361.00 euros
Autres charges de gestion courante	35 194.05 euros
Charges financières	5 259.47 euros
Charges exceptionnelles	<u>766.00 euros</u>
TOTAL	250 267.33 euros

Recettes :

Atténuation de charges	13 835.85 euros
Produits des services	33 474.67 euros
Impôts et taxes	193 576.96 euros
Dotations et participations	90 284.17 euros
Autres produits de gestion courante	46 724.08 euros
Produits exceptionnels	54.00 euros
Excédent reporté	<u>144 962.66 euros</u>
TOTAL	522 912.39 euros

Section d'INVESTISSEMENT :

Dépenses :

Dépenses d'équipement	6 018.14 euros
Emprunts	28 581.54 euros
Restes à réaliser	4 000.00 euros
Solde négatif reporté	<u>111 240.68 euros</u>
TOTAL	149 840.36 euros

Recettes **289 011.14 euros**

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Compte Administratif 2018.

2) BUDGET PRIMITIF 2019

Dépenses FONCTIONNEMENT :

Charges à caractère général	203 710.00 euros
Charges de personnel	121 244.00 euros
Atténuation de produits	3 000.00 euros
Autres charges de gestion courante	37 345.00 euros
Charges financières	4 800.00 euros
Charges exceptionnelles	700.00 euros
Dépenses imprévues	14 740.06 euros
Virement section investissement	243 000.00 euros
Opérations d'ordre entre section	<u>766.00 euros</u>
TOTAL	629 305.06 euros

Recettes FONCTIONNEMENT :

Atténuation de charges	9 300.00 euros
Produits des services	21 519.00 euros
Impôts et taxes	192 201.00 euros
Dotations	85 140.00 euros
Autres produits	<u>48 500.00 euros</u>
TOTAL	356 660.00 euros
Résultat reporté ou anticipé	<u>272 645.06 euros</u>
TOTAL	629 305.06 euros

Dépenses INVESTISSEMENT :

Dépenses d'équipement	345 245.00 euros
Emprunt	101 900.00 euros
Dépenses imprévues	<u>17 613.78 euros</u>
TOTAL	464 758.78 euros
Restes à Réaliser	<u>4 000.00 euros</u>
TOTAL	468 758.78 euros

Recettes INVESTISSEMENT :

Subventions d'investissement	27 122.00 euros
Recettes financières	44 700.00 euros
Virement section fonctionnement	243 000.00 euros
Opérations d'ordre entre section	<u>766.00 euros</u>
TOTAL	315 588.00 euros
Restes à réaliser	10 000.00 euros
Solde positif reporté	<u>143 170.78 euros</u>
TOTAL	468 758.78 euros

Le Budget 2019 est voté à l'unanimité des membres présents.

3) TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES

Le Conseil Municipal décide de conserver les taux d'imposition communaux pour 2019, à savoir :

- * 5.90 % Taxe d'Habitation
- * 12.90 % Taxe Foncière
- * 29.45 % Taxe Foncière Non Bâtie

4) AVENANT A LA CONVENTION « SERVICE INSTRUCTEUR ADS »

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de l'avenant n°1 à la convention « Service Instructeur ADS » (entre la Commune de Renaison et la Commune de Saint Forgeux Lespinasse), relatif à la revalorisation des tarifs des instructions des dossiers d'urbanisme à compter du 1^{er} janvier 2019, à savoir :

- | | |
|-----------------------------|-----------------------------|
| - Certificat d'urbanisme b) | 30 € au lieu de 25.79 € |
| - Déclaration Préalable | 85 € au lieu de 77.37 € |
| - Permis de construire | } 120 € au lieu de 103.16 € |
| - Permis de démolir | |
| - Permis d'aménager | 130 € au lieu de 123.80 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cet avenant.

5) APPROBATION DU PROJET DE PERIMETRE ET DE STATUTS DU FUTUR SYNDICAT (fusion de Roannaise de l'Eau, du Syndicat des Eaux de la Teyssonne, de l'Isable et du Syndicat d'Études, d'Exécution et de Distribution d'eau potable de St André d'Apchon et Arcon) au 1^{er} janvier 2020

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de se prononcer sur la création de la future structure et donne lecture du projet de statuts.

Après en avoir délibéré, un membre du Conseil Municipal est contre et les douze autres membres optent pour la fusion des quatre syndicats des eaux.

6) QUESTIONS DIVERSES

- Demande de subvention du DEGEL et du Foyer Socio-Educatif du Collège Jean Papon de la Pacaudière :

DEGEL : 4.50 € x 56 élèves = 252 €

Foyer Socio-Educatif : 20 € x 8 élèves = 160 €

- Convention fourrière pour chiens SPA

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une adhésion est demandée par la SPA pour l'hébergement des chiens errants de la Commune soit 256 euros pour 2019. A défaut, les chiens errants ne seront pas pris en charge par la SPA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la convention pour une durée de 5 années (du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2024).

- Courrier de la famille GACON François : leur maison a de gros problèmes d'inondation à cause des flaques d'eau et le mur est éclaboussé. La Commission de la voirie ira constater les problèmes samedi 6 avril à 10 h.
- Courrier de Anita (ATSEM) : Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'ATSEM demandant un passage à 30 heures hebdomadaires au lieu de 28 ou/et un passage de l'Indemnité d'Administration et de Technicité au coefficient 2.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le passage à 30 heures hebdomadaires au lieu de 28 à Anita CALLIGARO-DADOLLE. Cette modification prendra effet au 1^{er} avril 2019.

- Projet de l'arrière-boutique de la boulangerie : la Commune va la faire restaurer pour créer un logement.

La séance est levée à 23h.



[Handwritten signature]